



## DOSSIER DE PRESSE DE L'ASSOCIATION HAPPAH

**Nuit du 8 au 9 février 2010 : un chantier de diagnostic archéologique de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives est passé au peigne fin par une équipe de pillards.**

### ***Communiqué de l'INRAP du 11 février 2010***

Dans la nuit du 8 au 9 février, un groupe de pillards, équipés de détecteurs de métaux, se sont attaqués à un chantier archéologique de l'Inrap à Noyon (Oise). Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie nationale de Noyon. Le procureur de la République et le préfet ont été informés. En préalable à la construction du canal Seine-Nord Europe par Voies navigables de France, le site de Noyon fait actuellement l'objet d'un diagnostic archéologique prescrit par l'État (Drac Picardie). Étape préliminaire à une éventuelle fouille, le diagnostic est destiné à repérer, identifier et dater les sites archéologiques. Les archéologues de l'Inrap y ont trouvé des traces d'occupations humaines depuis la période néolithique (6 000 ans avant notre ère) jusqu'à la première Guerre mondiale.

À la recherche d'objets métalliques, les pillards se sont introduits de nuit sur le site archéologique, interdit au public. Ils ont effectué une centaine de trous afin de voler les objets métalliques. Au regard de ce que les archéologues avaient découvert lors du diagnostic, il est fort probable que les pillards soient repartis avec des monnaies et des fibules antiques, des cerclages de cuivre et des têtes d'obus de la guerre 1914-1918. Les vestiges de constructions antiques, en cours de fouille, sont en grande partie détruits. Ces détériorations sont irréversibles et, d'un point de vue scientifique, les niveaux archéologiques perturbés sont désormais inexploitable. D'autre part, les objets pillés sont à tout jamais perdus pour la recherche archéologique et le patrimoine.

L'utilisation des détecteurs de métaux est réglementée par l'article L542-1 du code du Patrimoine qui dispose que « Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche ». Cette autorisation administrative est donnée par arrêté du préfet de région. En outre, en raison des risques d'explosion d'engins de guerre, un arrêté préfectoral interdit formellement la prospection à l'aide de détecteurs de métaux sur toute la Picardie : dans l'Aisne, la prospection est interdite depuis 1998, dans l'Oise et la Somme, depuis 1996.

Le pillage d'un site archéologique, sa destruction, sa dégradation ou sa détérioration sont punis de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende (articles 311-4-2 et 322-3-1 du code pénal créés par la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 – art. 34). Cette peine peut être portée à dix ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende lorsque les actes sont commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complices (articles 311-4 et 322-3 du code pénal).

Les pillards en possession d'engins de guerre peuvent par ailleurs être poursuivis pour détention et transport d'arme de 1<sup>re</sup> catégorie (décret n°95-589 du 6 mai 1995 relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions).»

**Communiqué de M. Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture, 15 février 2010**

A la suite du pillage du site archéologique de Noyon (Oise), survenu dans la nuit du 8 au 9 février, Frédéric Mitterrand a demandé au Conseil national de la recherche archéologique de constituer un groupe de réflexion.

Ce groupe de réflexion fera des propositions dans le courant de l'année 2010 contre le pillage de sites archéologiques à l'aide de détecteurs de métaux ce qui représente une menace grave pour le patrimoine archéologique en France et dans de nombreux pays d'Europe.

L'Europae Archaeologiae Consilium, qui regroupe l'ensemble des responsables des services archéologiques nationaux des pays membres du Conseil de l'Europe, a d'ailleurs consacré son dernier symposium à ce sujet à Strasbourg en mars 2009.

Dans la nuit du 8 au 9 février, des pilleurs équipés de détecteurs de métaux se sont introduits sur le site d'un chantier de diagnostic archéologique, conduit à Noyon par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), et y ont creusé une centaine de trous. Au vu des premières fouilles effectuées par l'INRAP, il est probable que les pilleurs sont repartis avec monnaies et fibules antiques, cerclages de cuivre et têtes d'obus de la Première guerre mondiale.

Les vestiges de constructions antiques, en cours de fouille, sont en grande partie détruits et les détériorations sont irréversibles. Par ailleurs, les objets pillés sont à tout jamais perdus pour la recherche archéologique et le patrimoine national ; le pillage constitue une perte archéologique irréparable.

L'INRAP a immédiatement porté plainte auprès de la gendarmerie de Noyon et en a informé le procureur de la République et le préfet.

**Le Courrier Picard – édition du 12 février 2010 – NOYON (60) Pillage sur le chantier archéologique**

<http://www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-regionale/Pillage-sur-le-chantier-archeologique>

Le responsable du chantier, jeudi, sur le tracé du futur canal à grand gabarit : « Il y a eu frénésie de vandalisme ».

Les vestiges gallo-romains et mérovingiens ont été ravagés par des intrus munis de détecteurs de métaux, dans la nuit de lundi à mardi. Ils auraient pris de nombreuses monnaies.

« C'est un coup à l'estomac ». Responsable de l'actuel chantier de fouilles préventives à la sortie de Noyon, route de Montdidier, Jean-David Desforges n'en revient toujours pas.

La centaine de trous creusés à la pelle suffit à dépeindre les faits : dans la nuit de lundi à mardi, des individus, munis de détecteurs manuels de métaux, ont vandalisé les cinq hectares où sont mis à jour, depuis le 19 janvier, des vestiges des époques gallo-romaine et mérovingienne, sur le tracé du futur canal Seine-Nord Europe, là où se trouvera l'écluse de la ville.

À l'aune des découvertes effectuées auparavant par huit techniciens de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), les malfaiteurs ont dû emporter des monnaies remontant du IV<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècles, mais aussi des fragments d'outils, clous de charpentes, et même... les éclats d'obus et cerclages en cuivre de munitions de la Première Guerre mondiale.

« Un véritable raid »

« Nous avons estimé que ces personnes devaient être entre trois et cinq, d'après les nombreux dégâts. C'est un véritable raid, se désole Jean-David Desforges. Elles ont en fait profité de nos propres tranchées, aménagées à un mètre de profondeur, pour accéder directement aux vestiges ». Le préjudice, qui a poussé l'INRAP à déposer plainte auprès de la gendarmerie de Noyon, ne s'arrête pas au vol d'objets : les coups de pelle ont laissé des dégâts irréversibles sur les restes de bâtiments, d'activités artisanales gallo-romaines et de sépultures mérovingiennes.

« Il y a notamment des creux de quelques dizaines de centimètres présentant l'intérêt d'indiquer la présence, jadis, de poteaux. Certains de ces vestiges ont été détruits, ajoute le responsable d'opération. Nous ne pourrions plus les interpréter. Tout cela montre une frénésie de vandalisme ».

Les recherches sur ce chantier doivent prendre fin la semaine prochaine. Elles se situent à quelques centaines de mètres d'un autre site, au lieu-dit Maigremont, où le service d'archéologie municipal avait trouvé les restes d'un aqueduc construit entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>e</sup> siècle, en 2007.

La richesse du sol noyonnais fait redouter à l'INRAP la venue d'« archéologues » clandestins équipés de « poêles à frire », malgré l'interdiction de la prospection, sur le territoire de l'Oise, depuis 1996 : « De telles "visites" de chantiers arrivent très fréquemment, constate Jean-David Desforges. Le marché de la numismatique peut éveiller l'intérêt des pilleurs ».

Stéphane Le Barber

**Blog Libération – 11 février 2010 – Un site archéologique pillé près de Noyon**

<http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2010/02/un-site-arch%C3%A9ologique-pill%C3%A9-pr%C3%A8s-de-noyon.html>

L'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) vient de publier un communiqué annonçant qu'un site de fouilles avait été pillé dans la nuit du 8 au 9 février. Il s'agit d'un des sites du chantier du canal Seine Nord Europe, situé près de Noyon, où une grande surface a été soumise à une fouille de diagnostic. [...]

**AFP – Ville de Saint Quentin – 11 février 2010**

<http://saintquentin.ville.orange.fr/direct/index.html?direct/listeactu/100211151206.td0tgzdx>  
Un site archéologique du néolithique pillé à Noyon (Oise)

Des pillards d'objets archéologiques ont sévi en début de semaine sur un site de Noyon (Oise) comportant des vestiges néolithiques et de la Première guerre mondiale, a annoncé jeudi l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives).

Une plainte a été déposée auprès des gendarmes, selon un communiqué.

Les pillards munis de détecteurs de métaux se sont introduits dans la nuit de lundi à mardi sur le site archéologique, interdit au public, où ils ont effectué une centaine de trous afin de voler des objets métalliques.

"Il est fort probable que les pillards soient repartis avec des monnaies et des fibules antiques, des cerclages de cuivre et des têtes d'obus de la première guerre 1914-1918", estime l'Inrap.

Le site, sur le tracé du futur canal Seine-Nord-Europe, fait l'objet d'un diagnostic archéologique prescrit par l'Etat. Les archéologues y ont découvert des traces d'occupation humaine du néolithique (6.000 ans avant notre ère) à la première Guerre mondiale.

"Les vestiges de fouilles antiques sont en grande partie détruits", selon l'Inrap, qui déplore des "détériorations irréversibles".

"D'un point de vue scientifique, les niveaux archéologiques sont désormais inexploitable", a ajouté l'Inrap, ajoutant que "les objets pillés sont à tout jamais perdus pour la recherche archéologique et le patrimoine".

L'Inrap a par ailleurs rappelé que l'utilisation de détecteurs de métaux est soumise à autorisation, et que la prospection à l'aide de tels outils est proscrite dans toute la Picardie, en raison du risque d'explosion d'engins de guerre.

Tout pillage, destruction ou dégradation d'un site archéologique est passible de sept ans d'emprisonnement et 100.000 euros d'amende, cette peine pouvant atteindre dix ans de prison et 150.000 euros d'amende lorsque les faits ont été commis par plusieurs personnes. © 2010 AFP

**Le Parisien – édition du 12 février 2010 – NOYON - Le chantier archéologique pillé**

<http://www.leparisien.fr/abo-oise/le-chantier-archeologique-pille-12-02-2010-813436.php>

Des pillards ont saccagé un chantier de fouilles archéologiques de l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) dans la nuit de lundi à mardi à Noyon. Munis de détecteurs de métaux, les voleurs se sont introduits sur le chantier situé au bord de la D938, où ils ont effectué une centaine de trous afin de déterrer des vestiges.

« On voit bien qu'ils ont creusé à des endroits précis, sans doute là où leurs appareils sonnaient, indiquant la présence de métal. J'estime qu'ils étaient trois à cinq, très bien organisés », indique Jean-David Desforges, directeur des fouilles qui mobilisent une équipe de huit archéologues depuis plusieurs semaines. Le site de 75 ha, sur le tracé du canal Seine-Nord Europe, fait l'objet d'un diagnostic préalable là où sera construite l'écluse. Les archéologues y ont découvert des traces d'occupation humaine du néolithique (6 000 ans avant notre ère) jusqu'à la Première Guerre mondiale. Le préjudice n'est pas quantifiable, mais « il est fort probable que les pillards soient repartis avec des monnaies et des fibules antiques, des cerclages de cuivre et des têtes d'obus de la guerre 14-18 », indique l'Inrap, qui déplore « que les détériorations soient irréversibles ». La valeur marchande des objets volés dépend d'abord de leur matériau, le cuivre en général, dont le cours varie. Au-delà du préjudice matériel, c'est tout le travail des archéologues qui a été saccagé. « Ce genre de chasse au trésor vient malheureusement de plus en plus fréquent », déplore Jean-David Desforges. Au repos forcé hier en raison de la neige, les archéologues devraient reprendre leur travail aujourd'hui si le temps le permet. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Noyon, qui a ouvert une enquête. Hier, les enquêteurs ne disposaient encore d'aucune piste sérieuse. Selon les archéologues, les pillards ont pris des risques en utilisant des détecteurs de métaux dont le maniement est très dangereux compte tenu des risques d'explosion des engins de guerre. Leur utilisation à des fins de recherches historiques est strictement réglementée et subordonnée à une autorisation préfectorale. Tout pillage, destruction ou dégradation est passible de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende, peine qui peut atteindre dix ans de prison et 150 000 € d'amende pour des faits commis en réunion.

**Le Télégramme - 12 février 2010 Oise : Un site archéologique du néolithique pillé**

<http://www.letelegramme.com/ig/generales/france-monde/france/oise-un-site-archeologique-du-neolithique-pille-12-02-2010-780451.php>

Des pillards d'objets archéologiques, munis de détecteurs de métaux, ont sévi en début de semaine sur un site de Noyon (Oise) interdit au public et comportant des vestiges néolithiques et de la Première Guerre mondiale. Ils y ont effectué une centaine de trous et sont probablement repartis avec des monnaies et des fibules antiques, des cerclages de cuivre, selon des archéologues, qui déplorent des détériorations irréversibles.

**France 3 Picardie – 12 février 2010 – France 3 Picardie: le 12/13 interview de J.-D. Desforges**

[http://info.francetelevisions.fr/video-info/index-fr.php?id-categorie=JOURNAUX\\_LES\\_EDITIONS\\_REGIONALES\\_PICARDIE](http://info.francetelevisions.fr/video-info/index-fr.php?id-categorie=JOURNAUX_LES_EDITIONS_REGIONALES_PICARDIE)

France 3 Picardie : 19/20 reportage complet sur l'affaire (visionner à 4,40 mn)

[http://info.francetelevisions.fr/video-info/player\\_html/index-fr.php?id-video=cafe\\_HD\\_1200\\_amiens\\_midipile\\_120210\\_12022010130104\\_F3&chaine=&id-categorie=JOURNAUX\\_LES\\_EDITIONS\\_REGIONALES\\_PICARDIE&ids=&timecode=false&sequence=false](http://info.francetelevisions.fr/video-info/player_html/index-fr.php?id-video=cafe_HD_1200_amiens_midipile_120210_12022010130104_F3&chaine=&id-categorie=JOURNAUX_LES_EDITIONS_REGIONALES_PICARDIE&ids=&timecode=false&sequence=false)

## **Pour la Science – 12 février 2010 – Pillage archéologique à Noyon**

[http://www.pourlascience.fr/ewb\\_pages/a/actualite-pillage-archeologique-a-noyon-24459.php](http://www.pourlascience.fr/ewb_pages/a/actualite-pillage-archeologique-a-noyon-24459.php)

Le 8 février 2010, des pillards ont creusé une centaine de trous dans un site archéologique de Noyon. L'information scientifique est perdue.

François Savatier

Je déclare que dans toute l'étendue de la Sicile, province riche, depuis longtemps conquise, comprenant tant de cités, tant de maisons si opulentes, il n'est pas un vase d'argent, pas un vase de Corinthe ou de Délos ou d'Ivoire, pas une pierre précieuse ou une perle, pas un objet d'or ou d'ivoire, pas une statue de bronze, de marbre ou d'ivoire ; non, il n'est pas une peinture sur bois qu'il n'ait recherchée, examinée et, si elle lui a plu, dérobée.

Cicéron, seconde action contre Verrès, livre IV, 70 avant notre ère.

Le pillage des tombes est vieux comme le monde. L'archéologie y a ses origines, mais elle est aujourd'hui une science rigoureuse qui nous offre quotidiennement des trésors culturels. C'est pourquoi le pillage d'un chantier archéologique de l'INRAP (Institut national de la recherche archéologique préventive), à Noyon dans l'Oise, dans la nuit du 8 au 9 février 2010, est grave. La construction à travers la Picardie du canal Seine-Nord Europe entraîne actuellement d'intéressantes découvertes archéologiques. Le site de Noyon était très prometteur, car les archéologues y ont trouvé des traces d'occupations humaines allant du Néolithique (6 000 ans avant notre ère) jusqu'à la Première Guerre mondiale. D'après ce que les sondages annonçaient, les pillards ont probablement trouvé, à l'aide de leurs détecteurs de métaux, des monnaies, des fibules antiques (des agrafes de vêtement) et des restes militaires datant de la guerre 1914-1918. Les fragiles vestiges de constructions antiques, qui étaient en cours de fouille, sont en grande partie détruits. Ces détériorations sont irréversibles et les couches perturbées sont devenues inexploitable. Depuis la création de l'INRAP, en 2002, plus de 90 pour cent des découvertes archéologiques faites en France l'ont été par cet organisme. Ses archéologues sont rompus à l'art d'évaluer et gérer le potentiel d'un site, au point que leur expertise s'exporte de plus en plus dans le monde entier. Chaque année en France, 600 kilomètres carrés de sol sont ouverts. Depuis que l'INRAP y prélève systématiquement les indices archéologiques, une vision bien plus réaliste de l'histoire du territoire se dégage. Stimulés par ces résultats, les historiens libèrent petit à petit l'histoire de France de son carcan de constructions idéologiques, et c'est un récit plus intime, plus humain et bien plus complet qui s'écrit petit à petit.

C'est pourquoi le pillage du site de Noyon est une catastrophe pour la petite ville picarde, qui a perdu un trésor de sens qui l'intéressait au premier chef. Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie nationale de Noyon.

Le pillage archéologique est une industrie en Europe partout où le sol regorge de restes du passé. En France, qui compte des millions de sites archéologiques, la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un gisement archéologique est punie de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende. Cette peine peut être portée à dix ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende lorsque, comme à Noyon probablement, les actes sont commis par plusieurs personnes. En Bulgarie, où se trouve l'un des plus grands et des plus significatifs patrimoines archéologiques d'Europe (premier Néolithique européen, Thraces, Grecs, Celtes,...), « on massacre les sites à la recherche de trésors à tel point que dans certains villages on utilise des monnaies romaines pour payer à l'épicerie! », a constaté Jordan Anastassov, archéologue bulgare et suisse de l'Université de Genève.

## **FMC Radio - 13 février 2010 - Noyon, pillage au chantier archéologique**

<http://www.fmcradio.info/index.php?dd1=6&news=12168>

Dans la nuit de lundi à mardi à Noyon, des pillards ont saccagé un chantier de fouilles archéologiques de l'Inrap, l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Munis de détecteurs de métaux, les voleurs se sont introduits sur le chantier situé au bord de la D938, où ils ont effectué une centaine de trous afin de déterrer des vestiges. Le pillage, destruction ou dégradation est passible de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende, peine qui peut atteindre dix ans de prison et 150 000 € d'amende pour des faits commis en réunion. Une enquête est en cours.

**Le Journal du Dimanche – 15 février 2010 - Pillage-Noyon: Mitterrand veut une solution**

<http://www.lejdd.fr/Culture/Depeches/Pillage-Noyon-Mitterrand-veut-une-solution-172779/>

Frédéric Mitterrand a annoncé lundi dans un communiqué qu'il avait demandé au Conseil national de la recherche archéologique de constituer un groupe de réflexion concernant les pillages de sites archéologiques à l'aide de détecteurs de métaux, une méthode employée à Noyon (Oise) dans la nuit du 8 au 9 février derniers. "Au vu des premières fouilles effectuées par l'INRAP, il est probable que les pilleurs sont repartis avec monnaies et fibules antiques, cerclages de cuivre et têtes d'obus de la Première guerre mondiale", note le ministre de la Culture, qui déplore que "le pillage constitue une perte archéologique irréparable."

**France Culture - Journal de la Culture – 16 février 2010**

Interview de Grégory Compagnon, président de l'association HAPPAH (vers 5 mn environs)

<http://bit.ly/djkUlu>

**Art Clair – 15 février 2010 – Pillage d'un site archéologique dans l'Oise**

[http://www.artclair.com/site/archives/docs\\_article/72672/pillage-d-un-site-archeologique-dans-l-oise.php](http://www.artclair.com/site/archives/docs_article/72672/pillage-d-un-site-archeologique-dans-l-oise.php)

L'Institut National des Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), annonce qu'un site de fouille a été pillé dans la nuit du 8 au 9 février 2010 à Noyon dans l'Oise par des groupes de malfaiteurs munis de détecteurs de métaux. Une enquête est ouverte.

A la recherche d'objets métalliques, les pilleurs se sont introduits de nuit sur le site interdit au public car comportant des traces d'occupation humaine depuis la période du néolithique (6000 ans avant J.-C.) à la Première Guerre mondiale. Selon l'INRAP, ils y ont effectué des centaines de trous et ont emporté des monnaies remontant du IV<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., mais aussi des fibules antiques, des fragments d'outils et même des cerclages en cuivre de munitions et des têtes d'obus de la guerre 1941-1918.

Depuis le 19 janvier 2010, le site fait l'objet d'un diagnostic archéologique prescrit par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac Picardie) en prévention à une éventuelle fouille. « C'est un véritable raid » se désole Jean-David Desforges, responsable du chantier de fouille préventive, dans les colonnes du Courrier Picard. Les voleurs ont laissé des dommages irréversibles sur les vestiges et les sépultures des périodes gallo-romaines et mérovingiennes.

« Nous ne pouvons les interpréter » déclare-t-il car même si l'on retrouve les objets, on ne pourra plus connaître le contexte de leur découverte. L'archéologue redoute cette « frénésie du vandalisme » et la venue d'archéologues clandestins pour qui « le marché de la numismatique peut éveiller l'intérêt ».

Cela malgré l'interdiction depuis 1996 de la prospection à l'aide de détecteurs dans tous les départements de la Picardie, dont l'Oise en raison du risque d'explosion d'engins de guerre, la région ayant vu se dérouler les combats de la première guerre. La prospection exige depuis une autorisation administrative. Au regard de la loi, tout pillage, destruction ou dégradation d'un site archéologique est passible de 7 ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende. Cette peine pouvant atteindre 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende si les faits sont commis en réunion.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Noyon. Selon le Parisien, les enquêteurs ne disposent encore d'aucune piste sérieuse.

## **Le MONDE – 17 février 2010 – Patrimoine : le site gallo-romain de Noyon pillé**

[http://www.lemonde.fr/culture/article/2010/02/17/patrimoine-le-site-gallo-romain-de-noyon-pille\\_1307293\\_3246.html](http://www.lemonde.fr/culture/article/2010/02/17/patrimoine-le-site-gallo-romain-de-noyon-pille_1307293_3246.html)

Dans la nuit du 8 au 9 février, des pillards, équipés de détecteurs de métaux, se sont attaqués à un important site gallo-romain, près de Noyon (Oise) sur lequel l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) a ouvert un chantier. Selon l'archéologue Jean-David Desforges, quatre personnes ont pillé le long des tranchées de sondage : "Nous sommes très visibles avec nos trois pelles mécaniques et huit techniciens au bord de la départementale. C'est un raid d'ampleur visant à ratisser, sur cinq hectares, le chantier, au moyen d'une centaine de trous." Le sol d'une villa gallo-romaine et la sépulture mérovingienne en forme de sarcophage ont été "cratérés". Le butin ? Monnaies, éléments décoratifs en bronze, fibules, outils...

Préalablement à la construction du canal Seine-Nord Europe (106 km), de 2012 à 2015, l'Inrap conduit le plus grand chantier de diagnostics archéologiques d'Europe. A ce jour, 1 500 hectares sur 2 500 ont été auscultés par sept équipes d'archéologues. Une centaine de sites d'occupation humaine ont été identifiés, de l'Antiquité au Moyen Age. A cela s'ajoutent les vestiges de la guerre de 1914-1918.

La gendarmerie a été alertée pour multiplier les rondes de nuit. Ce sera difficile : elle doit surveiller soixante communes... Selon Marc Talon, directeur du projet, faire appel à une entreprise de gardiennage coûte trop cher : "L'archéologie préventive est payée 0,40 euro le mètre carré par le maître d'ouvrage, Voies navigables de France." Pourtant, deux autres pillages ont eu lieu le long du futur canal, et un obus de 40 kg a disparu. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Noyon. Utiliser sur un tel site des détecteurs de métaux est passible de sept ans de prison avec sursis et 100 000 euros d'amendes. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture, qui a qualifié les pillards de "Thénardier de la mémoire", va créer un groupe de réflexion sur le sujet. Florence Evin

## **20 Minutes – 18 février 2010 – Pillage d'un vaste site de fouilles dans l'Oise**

[http://pdf.20minutes.fr.s3-external-3.amazonaws.com/20100218\\_PAR.pdf](http://pdf.20minutes.fr.s3-external-3.amazonaws.com/20100218_PAR.pdf)

PATRIMOINE Vols et destructions sur le chantier archéologique du canal Seine-Nord Europe

MICKAËL BOSREDON

« Ecoeurée. » Une semaine après le pillage d'un site de fouilles archéologiques préventives à Noyon (Oise), sur le tracé du futur canal Seine-Nord Europe – un ouvrage de 106 km qui servira à la circulation de péniches à grand gabarit entre l'Oise et le Nord –, l'équipe de Jean-David Desforges, le responsable scientifique de cette opération à l'Inrap (Institut national de la recherche archéologique préventive), accuse douloureusement le coup.

Murs et sépultures détruits

Ce n'est pas tant le butin dérobé par les pilleurs – sans doute des monnaies et des fibules antiques, ainsi que des têtes d'obus de la guerre de 1914-1918 – qui attriste l'archéologue, que la destruction du « contexte archéologique ».

« Les dégâts sont plus importants que ce que l'on pensait, indiquait hier Jean-David Desforges. Des murs et des sépultures d'époque antique et mérovingienne ont été détruits à coups de pelle et de pioche. Nous avons relevé cent cinquante stigmates sur notre site. Cela fait craindre le pire pour la suite. » Car cette opération archéologique, la plus vaste en France, est loin d'être achevée puisque le canal ne doit entrer en service qu'en 2015. Elle risque d'aiguiser les appétits de certains collectionneurs et revendeurs peu scrupuleux. « On ne peut pas installer des barrières tout le long, ni mettre des vigiles partout », reconnaît Marc Talon, directeur du projet archéologique.

Le ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, a qualifié avant-hier les pillards de « Thénardiens de la mémoire ». Il veut créer un groupe de réflexion sur le sujet. Suffisant pour lutter contre un fléau qui prend de l'ampleur ? « On compterait en France 10 000 utilisateurs actifs de détecteurs de métaux » relève Grégory Compagnon, président de l'association Halte au pillage archéologique. La revente des objets, essentiellement des pièces de monnaie, se fait sur des sites Internet spécialisés, voire sur e-Bay. « Mais il est très difficile de lutter contre ce réseau, car c'est un marché silencieux. »

RÉGLEMENTATION

L'utilisation des détecteurs de métaux à des fins archéologiques est réglementée et réservée aux archéologues présentant un projet scientifique. L'association Halte au pillage archéologique relève que les magasins de vente de ces détecteurs explosent : « On est passé de 7 à 30 en dix ans ! » L'utilisation de ces engins sur un site archéologique est passible d'une peine de 100 000 €, et de

sept ans de prison. « Sur les 2 000 plaintes déposées depuis vingt ans, 50 ont débouché sur un procès. »

**Agence France Presse – 18 février 2010 – L'exaspération des archéologues face aux pillards de sites**

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5g88ECiOOic5idnczTjAcxBtvhbQA>  
De Pascale MOLLARD-CHENEBENOIT (AFP)

PARIS — "Trop, c'est trop!": Jean-Paul Jacob, le président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) a demandé aux pouvoirs publics de sévir davantage contre les pillages menés avec des détecteurs de métaux sur les chantiers de fouilles.

Le pillage d'un site à Noyon (Oise) dans la nuit du 8 au 9 février a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. "La veille, nous avons visité le chantier avec Philippe Bélaval, le nouveau directeur général des patrimoines du ministère de la Culture. Le lendemain, le site avait été pillé", raconte à l'AFP Jean-Paul Jacob.

Equipés de détecteurs de métaux, les pillards ont creusé une centaine de trous pour "emporter vraisemblablement des monnaies, des fibules antiques et des obus de 1914-1918", selon l'Institut. L'Inrap a déposé plainte. Les pillards de sites archéologiques risquent jusqu'à sept ans d'emprisonnement et 100.000 euros d'amende. S'ils agissent en bande, la peine peut aller jusqu'à dix ans de prison et 150.000 euros d'amende. Mais ils sont rarement retrouvés.

"Ces pillages sont une plaie", souligne M. Jacob, président de l'Inrap depuis juillet 2008.

L'archéologue ferraille depuis des années contre ce phénomène.

"Nous nous trouvons face à des gens stupides et cupides", déclare M. Jacob. "Un objet retiré de son contexte perd toute sa valeur scientifique", ajoute-t-il.

Le pillage s'est considérablement développé depuis quelques années en Europe avec l'essor du marché des détecteurs de métaux, relève l'association Halte au pillage du patrimoine archéologique et historique (Happah).

Selon elle, la France compterait entre 40.000 et 70.000 adeptes de la détection. Ils ont leurs sites internet avec souvent une boutique en ligne, et leurs magazines.

Les amateurs de "poêle à frire" considèrent que c'est un hobby qui les rapproche de la nature, de leur passé et de l'histoire de leur pays.

"Piller est pour eux synonyme de loisir, bien souvent pour enrichir leurs collections personnelles ou par goût du lucre en revendant leurs trouvailles", proteste l'Happah qui lutte contre ces "chasses au trésor".

"On retrouve ensuite les objets sur les sites de ventes aux enchères en ligne. C'est assez hallucinant", déclare M. Jacob.

Les amateurs d'objets militaires datant des deux guerres mondiales sont également nombreux, notamment en Nord-Picardie où l'Inrap mène de vastes travaux de diagnostic en préalable à la construction du canal Seine-Nord-Europe.

"Il y a quinze jours, nous avons isolé un obus de 40 kg planté à la verticale. Lorsque la sécurité civile est venue le chercher le lendemain, il avait été volé", indique à l'AFP Marc Talon, directeur de projet à l'Inrap pour le canal Seine-Nord-Europe.

Le ministre de la Culture Frédéric Mitterrand a promis mardi de "lutter avec détermination" contre les pillards de sites archéologiques. Un groupe de réflexion, auquel participe M. Jacob, est chargé de lui faire des propositions "courant 2010".

La législation française est déjà stricte. Elle interdit l'utilisation de détecteurs de métaux en vue de rechercher des objets "pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie", sans avoir au préalable obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur. Y compris pour sonder son propre jardin.

Mais "dans la pratique, 99,99% des prospecteurs partent sur le terrain sans autorisation préfectorale", reconnaît un des sites consacré aux détecteurs de métaux qui revendique un statut particulier de "prospecteur de loisir".



### **Reprise de la dépêche AFP du 18 février 2010**

France 24 - 18 février

<http://www.france24.com/fr/20100218-lexasperation-archeologues-face-pilleurs-sites>

Le Matin (Suisse) - 19 février

<http://www.lematin.ch/flash-info/loisirs/exasperation-archeologues-face-pilleurs-sites>

Yahoo Québec - 19 février

[http://qc.news.yahoo.com/s/afp/100218/arts/culture\\_arch\\_ologie\\_enqu\\_te](http://qc.news.yahoo.com/s/afp/100218/arts/culture_arch_ologie_enqu_te)

Dernières Nouvelles d'Alsace - 19 février

<http://www.dna.fr/articles/201002/19/halte-au-pillage.culture-et-loisirs.000008865.php>

Les Echos - 18 février

[http://www.lesechos.fr/depeches/culture-art-de-vivre/afp\\_00231799-l-exasperation-des-archeologues-face-aux-pilleurs-de-sites.htm](http://www.lesechos.fr/depeches/culture-art-de-vivre/afp_00231799-l-exasperation-des-archeologues-face-aux-pilleurs-de-sites.htm)

TV Monde - 18 février

<http://www.tv5.org>

### ***Courrier Picard – 18 février 2010 – NOYON (60) Le pillage du chantier de fouilles fait réagir le ministre de la Culture***

Le ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, a déclaré mardi qu'il entendait « lutter avec détermination » contre les pillards de sites archéologiques, à la suite du vandalisme perpétré la semaine dernière sur des vestiges gallo-romain et mérovingien, le long du tracé du futur canal à grand gabarit.

« De véritables Thénardier de la mémoire »

La centaine de trous creusés avaient ruiné le travail effectué par les techniciens de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

« Les pillards d'aujourd'hui qui se promènent dans les chantiers archéologiques avec des détecteurs de métaux sont de véritables Thénardier de la mémoire », estime le ministre, en référence aux aubergistes des Misérables de Victor Hugo. « Je lutterai avec détermination contre ces déprédations ». Frédéric Mitterrand a chargé le Conseil national de la recherche archéologique de constituer un groupe de réflexion qui devra faire courant 2010 des propositions.

Depuis la « visite » du lieu de fouilles, où une centaine de trous ont été dénombrés, des partisans locaux de cette forme de prospection (illicite dans l'Oise depuis 1996) dénoncent un amalgame entre les « passionnés respectueux des sites » et « les pillards ».

### ***Ouest-France – 18 février 2010 – Mitterrand contre le pillage des sites archéologiques***

Après le saccage d'un chantier à Noyon (Oise), le ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, s'est dit décidé à lutter contre les détresseurs des sites archéologiques. "Les pillards d'aujourd'hui qui se promènent dans les chantiers archéologiques avec des détecteurs de métaux sont de véritables Thénardier de la mémoire", a-t-il précisé, en référence aux aubergistes des Misérables de Victor Hugo.

## **France Info – 19 février 2010 – Vestiges archéologiques : silence, on pille**

Avec un web reportage sur le pillage de Noyon. Puis les interviews de Bruno Saunier de la Direction Générale des Patrimoines et de Alain Renner de Sotheby's France.

<http://www.france-info.com/sciences-recherche-2010-02-19-vestiges-archeologiques-silence-on-pille-407567-34-432.html>

Caroline Caldier

Automne 2009 : le Conseil Supérieur des Antiquités égyptiennes demande au musée du Louvre de lui restituer des fragments de fresques issus d'un tombeau de l'antique Thèbes. Le motif de ce "coup de gueule" : ces vestiges ont été... pillés. L'enquête révèle qu'effectivement la provenance des objets est douteuse. Le Louvre s'exécute. Beaucoup moins médiatiques, sur notre territoire les pillages sont pourtant monnaie courante. Las de voir leurs travaux endommagés, les archéologues alarment les pouvoirs publics contre ces dégâts qui ont lieu dans l'indifférence...

Avec le vent, le froid est mordant sur le chantier recouvert d'une fine pellicule de neige. Nous sommes dans l'Oise, à la périphérie de Noyon, ancienne ville antique. Sur ce site, devrait dans quelques mois être construite une écluse sur le futur canal Seine-Nord Europe. Mais avant le début des travaux les archéologues ont investi les 75 hectares pour effectuer un diagnostic de prévention. Et en ouvrant des "fenêtres" à la pelle mécanique dans la terre gelée, ils ont déjà détéré les contours d'un complexe antique. Jean-David Desforges, responsable des opérations à l'Inrap (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) a les yeux qui brillent derrière ses lunettes : "cela atteste d'une occupation humaine à l'époque mérovingienne". Dans l'algeco de l'Inrap en bordure du chantier, on gagne un degré de température. Mais le ton de l'archéologue est glacial. Deux jours auparavant, le 8 février, le site a été pillé. Le travail d'enquête est compromis...

"Cela fait dix-huit ans que je travaille sur le terrain, j'ai toujours connu ça", soupire Jean-David Desforges. Mais cette fois-ci il semblerait que du côté de l'Inrap, la coupe soit pleine. Equipés de détecteurs de métaux, les pillards ont "emporté vraisemblablement des monnaies, des fibules antiques et des obus de 1914-1918", selon l'Institut. "Ces pillages sont une plaie", souligne Jean-Paul Jacob, président de l'Inrap. "Nous nous trouvons face à des gens stupides et cupides", s'emporte Jean-Paul Jacob. "Un objet retiré de son contexte perd toute sa valeur scientifique", ajoute-t-il.

Si les pilleurs prennent des risques, c'est que le jeu en vaut la chandelle

L'association Halte au pillage (Happah) souligne que le pillage se développe autant que le marché de ces détecteurs de métaux. La France compterait selon elle entre 40 et 70 000 adeptes de la détection. "Piller est pour eux synonyme de loisir, bien souvent pour enrichir leurs collections personnelles ou par goût du lucre en revendant leurs trouvailles", proteste l'Happah qui lutte contre ces "chasses au trésor". "On retrouve ensuite les objets sur les sites de ventes aux enchères en ligne. C'est assez hallucinant", déclare Jean-Paul Jacob.

Problème, selon Grégory Compagnon de l'Happah, certains objets se retrouvent plus rarement... dans des musées. Et cet archéologue de citer l'exemple du Mars de Tournus. En 2004 le musée des Antiquités Nationales de Saint Germain en Laye aurait acquis cette statue en sachant que sa provenance était douteuse. Pour l'Happah son vendeur était un pilleur connu en Bourgogne. Les musées auraient-ils tendance à se comporter davantage en collectionneurs qu'en conservateurs ?

Oui, selon Grégory Compagnon, et "les pilleurs ne font que répondre à la demande des collectionneurs". Non, pour Bruno Saunier, qui défend les choix des musées nationaux. Le conservateur reconnaît que la prise de conscience de l'importance de la "traçabilité" des objets ne remonte qu'à une quinzaine d'années. Mais il souligne également qu'aujourd'hui les acquisitions d'objets archéologiques sur le marché sont de plus en plus rares. Afin d'éviter les mauvaises surprises du type de l'affaire des fresques égyptiennes.

A la suite du pillage de Noyon, l'Inrap a demandé aux pouvoirs publics de sévir davantage contre les pillages. Au ministère on lève les yeux au ciel : en mettant des gendarmes sur tous les sites de fouilles ? Impossible. Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, a demandé au Conseil national de la recherche archéologique de constituer un groupe de réflexion. Après les yeux au ciel, ce sont les soupirs... Les pilleurs ont encore de beaux jours devant eux.

## **La Croix - 22 février 2010 - Les archéologues expérimentent une solution pour empêcher le pillage des sites**

<http://www.la-croix.com/Les-archeologues-experimentent-une-solution-pour-empecher-le/article/2415760/5547>

Après un nouveau pillage de site en Picardie, les spécialistes testent un système pour « détecter les détecteurs »

Grosse colère. Les lambris dorés du ministère de la culture, rue de Valois, ont dû en trembler. Mardi dernier, le ministre, Frédéric Mitterrand, s'est en effet fendu d'un communiqué de presse annonçant sa volonté de « lutter avec détermination » contre les pillards de sites archéologiques, à la suite du saccage intervenu sur un chantier à Noyon (Oise), au nord-est de Compiègne.

Sa réaction a été d'autant plus forte et rapide que lui-même est allé récemment visiter cet immense chantier et que, la veille du forfait, Philippe Bélaval, le nouveau directeur général des patrimoines du ministère de la culture, l'avait visité en compagnie de Jean-Paul Jacob, président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap).

Dans la nuit du 8 au 9 février, un groupe de pilleurs équipés de détecteurs de métaux s'est attaqué à ce site où Voies navigables de France (VNF) va construire une section du canal Seine-Nord Europe. Les adeptes de la « poêle à frire » ont fait une centaine de trous

« Situé dans des terres agricoles à la sortie de la ville, à 800 m de la première maison d'habitation, cet endroit ne peut être clos étant donné sa surface (6 km de long sur 200 m de large). On y avance à la vitesse d'une pelle mécanique et on n'y a posé qu'un simple "diagnostic archéologique", c'est-à-dire une étape préliminaire à une éventuelle fouille, destinée à repérer, identifier et dater les sites archéologiques », explique Jean-David Desforges, responsable d'opération.

Or, les archéologues de l'Inrap y avaient trouvé des traces d'occupations humaines depuis la période néolithique (6 000 ans avant notre ère) jusqu'à la Première Guerre mondiale. Une découverte dont les adeptes de la « poêle à frire » ont dû avoir vent.

À la recherche d'objets métalliques, « un groupe organisé de trois à cinq personnes, selon les traces laissées par les détecteurs et les pelles, s'est introduit de nuit, probablement avec des lampes frontales, sur le site interdit au public, et a effectué une centaine de trous afin de voler les objets métalliques, des monnaies et des fibules (agrafes vestimentaires) antiques, des cerclages de cuivre et des têtes d'obus de la guerre de 1914-1918 », indique Jean-David Desforges.

Ils ont également irréversiblement détruit les vestiges de constructions antiques, et les objets pillés sont perdus pour la recherche archéologique et le patrimoine. Heureusement, toutefois, une tombe de l'Antiquité tardive ou du début du Moyen Âge, où gisait le squelette d'un enfant portant un fer de lance sur la poitrine, avait été complètement fouillée et les objets et ossements ramassés et stockés dans un lieu discret.

Expériences pour "détecter les détecteurs"

« Ce n'est certes pas la première fois, mais cela a tendance à s'accroître malgré la mise en œuvre d'une loi », observe Jean-Paul Jacob qui, comme ancien conservateur régional en Franche-Comté et Paca, a plusieurs fois poursuivi des pilleurs devant les tribunaux. Ceux-ci risquent d'ailleurs sept ans d'emprisonnement et de 100 000 à 150 000 € d'amende.

Le code du patrimoine stipule bien que nul ne peut utiliser un détecteur d'objets métalliques afin de rechercher des objets historiques, artistiques ou archéologiques sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée par le préfet de région. « Mais celle-ci n'est pas assez restrictive », estime Jean-Paul Jacob.

Théoriquement, la vente aux professionnels (égoutiers, électriciens, archéologues agréés) et la location des « poêles à frire » sont soumises à autorisation et doivent être accompagnées de la remise d'un document indiquant la loi en vigueur. Mais, visiblement, cela ne suffit pas.

Aussi les archéologues ont-ils pris le taureau par les cornes. Dans le plus grand secret, « des expériences sont actuellement en cours à l'aide de systèmes électroniques pour brouiller ou bien "détecter les détecteurs" et donner l'alerte à la gendarmerie la plus proche », indique Jean-Paul Jacob. Un prototype, coûteux, est déjà au point. En attendant, il reste deux stratégies : la fouille immédiate, ou bien le camouflage provisoire par enfouissement sous des tonnes de terre.

Denis SERGENT



**HAPPAH – HALTE AU PILLAGE DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE**  
Association 1901 agréée par le Ministère de la Culture et de la Communication

**[contact-presse@happah.org](mailto:contact-presse@happah.org)**